

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 29, 30 et 31 mars 2016

2016 DAC 640 Subvention sollicitée auprès de l'Etat, Direction Régionale des Affaires Culturelles, pour le Conservatoire à Rayonnement Régional de Paris.

M. Bruno JULLIARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L. 2331-2 L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date d 16 mars 2016, par lequel Mme la Maire de Paris lui demande l'autorisation de solliciter, auprès de l'Etat – Ministère de la Culture et de la communication – Direction régionale des affaires culturelles – l'octroi d'une subvention annuelle de fonctionnement pour le Conservatoire à Rayonnement Régional de Paris ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Mme la Maire de Paris est autorisée à solliciter auprès de l'Etat – Ministère de la Culture et de la communication – Direction régionale des affaires culturelles – l'octroi d'une subvention annuelle de fonctionnement pour le Conservatoire à Rayonnement Régional de Paris, au titre de l'exercice 2016.

Article 2 : La recette escomptée, estimée à 180 907 euros, sera constatée sur la mission 340, chapitre 74, nature 74718, rubrique 311, du budget de fonctionnement de la Ville de Paris, exercice 2016 ou ultérieurs.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO